

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Pascal BROCHARD, Mme Isabelle LACREUSE, M. Olivier LE GUYADER, M. Pascal BINET, Mme Christelle BRILLAUD, , Mme Jacqueline BLAIN, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Antoine SANTOS, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

**ABSENTS :** Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE

Date de la convocation : 09/02/2024

Mme Christelle SOURISSE est nommée secrétaire de séance.

**N° : DELCM2024-02/05**

**OBJET : ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION URBAINE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 10 octobre 2022, ils ont décidé de confier à l'Agence de Services aux collectivités locales, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour les études préalables au réaménagement du secteur de la cité du Foyer Soleil.

Suite à cela, l'Agence de Services aux collectivités locales a rédigé un cahier des charges permettant de consulter des cabinets d'urbanistes en mesure de proposer une étude de faisabilité et de programmation urbaine.

Les enjeux du secteur urbain stratégique sont les suivants :

- Mettre en évidence les lieux patrimoniaux du site,
- Valoriser les atouts du site, dans une ambiance urbaine du Centre Bourg qualitative à préserver, et rechercher les potentialités de son développement urbain;
- Créer une véritable cohérence urbaine entre les quartiers et le Cœur de Bourg en tissant des liens à travers les forts éléments paysagers et les interfaces avec les éléments urbains;
- Définir l'identité et l'image pour chaque nouveau quartier, ses spécificités pour demain, en prenant en compte les composantes urbaines du développement du territoire communal, les qualités du patrimoine bâti et paysager dans le périmètre du projet;
- Tisser un maillage urbain "sur mesure", dans l'objectif d'une densification maîtrisée et de diversité sans perdre l'échelle urbaine identitaire spécifique de chaque secteur;
- Positionner les habitants au cœur du processus de projet avec une prise en compte de leurs attentes en favorisant la mixité et la diversité des programmes et des formes urbaines et en les incluant dans le processus de projet;
- Prendre en compte la trame urbaine et les liaisons douces pour intégrer les nouveaux quartiers dans la vie communale et tisser des liens forts avec le centre-bourg et les autres quartiers d'habitat de la commune;

- Établir une démarche environnementale et de développement durable de l'urbanisme qui développera notamment les volets "mixité", "déplacements", "diversité écologique / biodiversité", "énergies", "orientations", adaptés à la configuration urbaine et au fonctionnement de chaque quartier à venir.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de retenir la candidature du Cabinet BLANCHARD-TETAUD-BLANCHET (avec en co-traitance le bureau d'étude VRD/paysage A2i INFRA) pour un coût de mission de 14 925 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation urbaine secteur de la Cité du Foyer Soleil aux abords de l'église.

Madame le Maire est chargée de la signature du contrat et de l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne marche de ce dossier.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance  
Christelle SOURISSE



LE MAIRE,  
Émilie DUPREY

